



HAL
open science

Clientèles, notabilités et politique

Jean-Louis Briquet

► **To cite this version:**

Jean-Louis Briquet. Clientèles, notabilités et politique. Antoine-Marie Graziani. Histoire de la Corse, vol. 2 De la Révolution à nos jours, A. Piazzola, p. 345-354., 2019, 2364791073. hal-04324679

HAL Id: hal-04324679

<https://hal.science/hal-04324679>

Submitted on 6 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version préparatoire de Jean-Louis BRIQUET, « Clientèles, notabilités et politique », in Antoine-Marie Graziani, dir., *Histoire de la Corse*, vol. 2 « De la Révolution à nos jours », Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2019, p. 345-354.

Clientèles, notabilités et politique

Jean-Louis Briquet

Des enquêtes journalistiques de la fin du XIXe siècle jusqu'aux commentaires contemporains sur les spécificités politiques de la Corse en passant par les critiques récurrentes du clan, tous les témoignages convergent pour souligner la permanence du clientélisme dans la vie politique insulaire. Les échanges de services, les allégeances personnelles, l'influence de lignées anciennes de notables, sont en effet des phénomènes que l'on retrouve aussi bien dans la Corse rurale de la troisième République que dans la Corse contemporaine, profondément transformée pourtant dans son organisation sociale, économique et politique.

Comment expliquer une telle permanence ? Est-elle, comme cela a souvent été avancé, la manifestation de la résistance au changement d'une société marquée par le poids de la tradition ? Est-elle l'expression d'invariants culturels qui, comme ceux de la supposée « culture méditerranéenne », auraient entravé l'établissement de la politique moderne ? Une autre interprétation peut être proposée. La continuité du clientélisme en Corse ne s'explique pas par la survivance d'une culture traditionnelle. Elle est le produit des processus historiques à travers lesquels les dispositifs de gouvernement mis en place dans l'île à partir de la seconde moitié du XIXe siècle (élections, partis politiques organisés, interventions territoriales de l'Etat) ont été concrètement utilisés et investis par les acteurs locaux. Le clientélisme, en ce sens, a été l'un des vecteurs de la politisation des populations. Il a été également un instrument de reproduction du pouvoir notabiliaire, qui, bien que de plus en plus contesté jusqu'à être aujourd'hui profondément remis en cause, s'est maintenu dans la longue durée en s'adaptant aux évolutions de la société corse et à celle des relations entre les institutions locales et le pouvoir d'Etat.

Clientélisme et société paysanne

Le clientélisme désigne des liens personnalisés entre des individus de statuts sociaux et économiques inégaux (le « patron » et ses « clients », le notable et ses électeurs), reposant sur un échange durable et renouvelé de biens et de services (emplois et avantages divers contre soutien politique et loyauté électorale) et généralement conçus comme des obligations morales entre des alliés au sein d'un même groupement (le « clan » ou le « parti » villageois).

Dans la société rurale traditionnelle, ces liens unissaient notamment les propriétaires de la terre aux populations paysannes. La dépendance économique se transformait en allégeance politique, selon une logique que décrit très bien un notable de Saint-Florent au journaliste Paul Bourde venu enquêter en Corse en 1887 : « Je donne ma vie, et je pourrais presque dire ma fortune, à nos clients et nos clients nous donnent leurs voix [...]. Nos propriétés [...] sont louées à une cinquantaine de ménages de colons partiaires à des conditions assez douces et dont nous n'exigeons pas toujours la rigoureuse exécution. Ces cinquante ménages, qui vivent par nous, nous sont entièrement dévoués.

Voilà bien près de deux cents voix déjà [...]. [*Sur certaines de nos terres*] nous laissons librement pâturer. Nos bois sont de même à l'abandon ; y va ramasser qui veut de nos amis. Cette tolérance, indispensable à leur genre d'existence, nous attache encore trois cents autres électeurs. Ils forment le noyau des fidèles, de ceux dont nous sommes sûrs. Jadis, ils nous auraient suivis à la guerre, maintenant, ils nous suivent au scrutin [...]. La vie individuelle est impossible en Corse. Chacun doit être d'un clan, afin de pouvoir disposer de l'influence de ce clan dans les moments critiques de sa vie... ».

S'il entérinait ainsi l'ascendant social et économique des autorités tutélaires, le vote pouvait également se diriger vers des élus locaux issus des communautés paysannes qui utilisaient leurs prérogatives (police rurale, attribution des emplois municipaux, distributions de secours, etc.) selon les mêmes mécanismes de la réciprocité clientélaire. Les observateurs de la vie politique corse sous la troisième République ont tous fait remarquer l'importance de ces pratiques, ainsi que leur caractère discrétionnaire et les abus auxquels elles ont donné lieu. L'usage des biens communaux était réservé aux partisans du maire, comme l'étaient les emplois et les subventions locales. Les mesures d'assistance pouvaient devenir une arme du combat politique, utilisée au bénéfice des « amis » de la municipalité en place et au détriment de ses adversaires. Les relations de clientèle se sont insérées dans les communautés locales, épousant leurs lignes de clivage et y régulant la compétition pour l'accès aux ressources rares : d'abord la terre, puis les emplois publics, les autorisations et les faveurs administratives, les possibilités d'émigration sur le continent ou dans l'empire colonial, etc. On comprend dans ces conditions que la compétition électorale ait suscité des engagements passionnés, des fraudes et des pressions, parfois aussi des violences : l'issue du scrutin était disputée avec d'autant plus de ferveur qu'elle agissait directement sur la vie quotidienne de larges fractions des populations villageoises.

La crise agricole du tournant des XIXe et XXe siècles, en bouleversant l'équilibre des sociétés paysannes, a transformé la valeur relative des ressources de clientèle. Si celles liées à la terre ont continué à être décisives, elles ont perdu de leur importance face à celles que les élus étaient en mesure de distribuer du fait de leur insertion dans les institutions administratives locales et de leur possibilité de médiation avec le pouvoir central. Dans un contexte caractérisé par un très faible développement économique, par l'effondrement des activités agro-pastorales et par un exode rural massif, les transferts publics (sous la forme d'emplois administratifs en Corse et hors de Corse, de subventions, d'assistance ou de secours) ont été les principaux moyens de la survie des populations insulaires et de la promotion sociale de certaines fractions d'entre elles. Pour se maintenir au pouvoir, les membres des anciennes élites notabiliaires ont dû s'adapter à ces conditions nouvelles : tout en préservant leurs positions à l'intérieur des institutions locales, ils ont accru leur influence auprès du centre étatique (en accédant à des postes ministériels ou la haute fonction publique) ; ils ont utilisé leurs réseaux d'alliance (dans leur parenté, dans les cercles de sociabilité dont ils faisaient partie ou avec les élus municipaux qui leur étaient associés) pour former l'ossature de groupes politiques organisés au niveau régional.

Anciens et nouveaux notables

Le cas de la famille Gavini est à ce titre exemplaire. Les premiers de ses membres, parlementaires bonapartistes au début de la troisième République puis ralliés à la droite républicaine au début des années 1890, utilisent avant tout, pour assurer leur autorité politique, des réseaux et des positions de pouvoir limitées au territoire régional. Ceux qui leur succèdent à la fin du XIXe siècle doivent leur fortune politique à leur accession à la « noblesse d'Etat » et aux postes qui leur sont associés. Ne vivant que très sporadiquement en Corse, ces grands notables n'avaient que très peu de contacts directs avec leurs électeurs. Ils servaient principalement d'intermédiaires avec le pouvoir d'Etat, influant sur les décisions qui affectaient la Corse et gérant les affaires de l'île par l'intermédiaire de leurs alliés locaux (membres du groupe de parenté, élus affidés). D'autres figures notabiliaires qui ont émergé dans le courant de la troisième République ont agi de manière similaire. C'est le cas d'Emmanuel Arène, parlementaire de la gauche républicaine de 1881 à sa mort en 1908 et principal opposant aux « gavinistes », dont les succès électoraux en Corse doivent beaucoup à sa carrière dans l'appareil d'Etat et à ses appuis gouvernementaux. C'est le cas également d'Adolphe Landry, chef de file des radicaux insulaires à partir de 1910, qui effectue l'essentiel de sa carrière professionnelle et politique à Paris, assumant la conduite des affaires corses en relation avec les structures étatiques et déléguant la gestion courante de la politique locale à ses « lieutenants » insulaires.

La troisième République a donc permis à de nouveaux acteurs politiques, issus de la moyenne bourgeoisie insulaire ou de la petite notabilité rurale, de concurrencer les grandes familles notabiliaires sur leur propre terrain : celui du clientélisme, désormais adossé aux ressources qu'offraient d'un côté la proximité avec le pouvoir d'Etat, de l'autre l'influence directe ou indirecte sur l'appareil administratif départemental. Les modes d'accès à la notabilité se diversifiaient, sans pour autant que ne se transforment en profondeur les modes d'exercice du pouvoir politique.

Les « chefs de partis » étaient de plus en plus amenés à privilégier leur carrière nationale, réservant la gestion de leur clientèle électorale aux notables intermédiaires qui leur servaient de représentants locaux. C'est ainsi que se sont mis en place les structures de ce qu'il est convenu d'appeler le « clan », agencement pyramidal associant des petits élus (maires, conseillers généraux) à de grands élus (parlementaires, chefs de parti). Le clan est une unité d'organisation politique formée au niveau des communautés villageoises, divisées en factions politiques concurrentes (le *partitu* et le *contrapartitu*) ; les liens familiaux et les solidarités clientélares en assurent la cohérence. Ces unités locales se structurent ensuite sur des territoires élargis, à l'intérieur desquelles s'opèrent les échanges clientélares : les maires villageois agissent en médiateurs entre les réseaux communaux qu'ils contrôlent et des réseaux partisans plus vastes, au niveau cantonal d'abord puis au niveau départemental voire national. Ces réseaux claniques ont formé la base des partis politiques organisés au niveau régional, qui se sont insérés par l'intermédiaire des grands notables parlementaires dans le paysage partisan national.

Les échanges politiques clientélares favorisent donc la perpétuation du pouvoir notabiliaire. Loin d'être lié à un état historiquement circonscrit des relations politiques et sociales, ce type de pouvoir a perduré alors que se sont transformées les conditions de la compétition électorale (avec l'apparition des partis politiques organisés) et celles de l'action de l'Etat (avec le développement de l'action publique territorialisée). Ces

phénomènes ont consolidé le pouvoir des notables, les relations de clientèles se nourrissant des nouvelles ressources que dégagait le développement de l'action publique. Constituée historiquement dans une société rurale structurée autour des activités paysannes, la domination des notables a ainsi perduré alors qu'avaient disparu les conditions économiques et sociales qui avaient présidé à sa formation.

Clientélisme et politisation

La persistance du pouvoir des notables va de pair avec celle de représentations de l'échange politique qui en font un lien interpersonnel fondé sur des obligations « morales ». L'échange de service se donne à voir, du côté des notables, comme une obligation de statut, un acte désintéressé guidé par le devoir de « rendre service », et, du côté des électeurs comme une réponse appropriée à ce service dans les termes de la reconnaissance. L'exercice d'un mandat électoral – au moins dans ses représentations idéalisées – s'apparente à un acte de « dévouement » ; le vote à un acte de fidélité ; et le rapport politique prend la forme d'un lien intime et affectif. La loyauté est personnelle ; mais elle peut être aussi accordée à un groupe de parenté dans son ensemble et se transférer à l'un de ses héritiers, selon une logique de la dette qui unit des groupes familiaux plus que des individus isolés. L'appartenance familiale étant l'un des déterminants essentiels de l'affiliation partisane ou clanique, les engagements clientéliers et les fidélités qu'ils instituent créent des obligations qui sont susceptibles de se transmettre entre les générations.

Le vote manifeste donc des loyautés individuelles ou des attachements familiaux. Il répond cependant à des logiques pragmatiques. C'est à travers lui que les individus accèdent à des ressources rares ; c'est grâce à lui qu'ils disposent d'un pouvoir – certes partiel et limité mais néanmoins réel – sur leurs « protecteurs », engagés à rendre service et à répondre à leurs sollicitations. De la sorte, le clientélisme peut être considéré comme un instrument de l'apprentissage de la politique. Il est d'abord pour les électeurs un moyen de s'approprier les procédures démocratiques (le vote en particulier) en les instrumentalisant à leurs propres fins (en s'appropriant les ressources que les notables leur octroient) et en les réinterprétant à partir de catégories morales qui valent localement (la loyauté et l'obligation de réciprocité).

Le clientélisme peut également se combiner avec l'intériorisation de valeurs politiques abstraites et d'idéologies. Le sentiment d'appartenance à un « clan » n'interdit pas celui à des familles politiques identifiées à des groupements politiques nationaux. Les élus (en particulier les grands notables) se sont de plus en plus référés à ces valeurs et à ces idéologies ; ils se sont réclamés d'étiquettes partisans qui ont constitué de puissants marqueurs identitaires pour leurs partisans. Le pouvoir notabiliaire et le clientélisme qui y est associé ne sont donc pas contradictoires avec la formation d'identités politiques structurées. Ils ont sans aucun doute soutenu la politisation des populations corse au cours de la troisième République, en y diffusant des catégories idéologiques nationales et, notamment, parmi ces dernières, celles que véhicule le modèle républicain.

La continuité du pouvoir notabiliaire

Malgré les transformations de la société corse après la seconde guerre mondiale et, surtout, à partir des années 1960, le pouvoir notabiliaire y est resté prépondérant jusqu'à l'époque contemporaine. Ce phénomène n'est pas propre à la l'île. Les analyses du système politico-administratif territorial d'avant la décentralisation ont montré que ce dernier consolidait les positions des notables locaux, en en faisant des interlocuteurs privilégiés des administrations de l'Etat et des médiateurs entre ces dernières et les populations. La décentralisation elle-même a pu être présentée comme le « sacre des notables », dont elle a garanti le pouvoir décisionnel autonome. En Corse, ces phénomènes se sont traduits par la permanence du clientélisme et le renforcement d'une classe politique qui a su utiliser à son profit les nouvelles formes de l'intervention territoriale de l'Etat et, plus tard, les institutions régionales spécifiques mises en place à partir du statut particulier de 1982. Mais ils ont également favorisé l'émergence de forces politiques nouvelles qui ont contesté aux notables leur monopole de la représentation politique et de la médiation avec le pouvoir central et ont proposé des modalités alternatives d'organisation et de mobilisation politiques

Dans les années 1960 et 1970, les élus locaux disposaient d'une grande autonomie quant à l'allocation de certains crédits et de certaines ressources publiques, qu'ils pouvaient utiliser afin de satisfaire les demandes de leurs électeurs et des petits élus qui leur étaient alliés. Le dispositif a consolidé les réseaux « claniques » qui ne différaient pas pour l'essentiel de ceux instaurés dans la période précédente. Les politiques d'aménagement menées à partir de la fin des années 1950 ont eu des effets similaires. Ces politiques – qui visaient à remédier au sous-développement de la Corse par l'amélioration des infrastructures, le développement du tourisme et de l'agriculture intensive – n'ont à leur origine que très peu impliqué les élus insulaires. Cependant, ceux-ci ont très vite cherché à y être associés. Les programmes d'aménagement se traduisaient par une hausse conséquente des ressources publiques qu'il leur fallait contrôler sous peine d'être marginalisés. Il s'agissait d'autre part de faire obstacle à l'affirmation d'acteurs sociaux nouveaux (syndicalistes, représentants associatifs, « socio-professionnels », puis militants régionalistes et autonomistes) qui tentaient de prendre place dans les dispositifs rénovés de l'action publique régionale. Ces acteurs émergents risquaient de concurrencer les notables traditionnels dans leur fonction de médiation avec le centre étatique et d'allocation des ressources collectives.

Le pouvoir notabiliaire n'a été que partiellement entamé par les tentatives d'ouverture aux « socio-professionnels » engagées avec la planification et l'aménagement régional. Les notables traditionnels se sont insérés activement dans les circuits politico-administratifs en charge de l'aménagement et de la modernisation de la Corse, dont ils ont utilisé les ressources pour préserver leur influence. Ils ont assimilé pour ce faire certaines des logiques innovatrices de l'action publique et ont modernisé leurs pratiques. Ils ont dans le même temps évincé leurs concurrents issus du monde associatif et syndical, relégués pour la grande majorité d'entre eux aux marges du système de pouvoir local et condamnés par là à la seule protestation, au moment même où leur représentativité était officiellement reconnue par certaines institutions.

La décentralisation a été une nouvelle preuve de cette « plasticité » des élus traditionnels, de leur capacité à s'adapter à des institutions nouvelles et d'en infléchir les buts en fonction de leurs propres logiques. Certes, beaucoup ont d'abord vu dans le

statut particulier décidé par le gouvernement socialiste en 1982 une entreprise visant à limiter leur pouvoir. De fait, la nouvelle organisation institutionnelle, en réduisant le rôle des Conseils généraux, en cherchant à promouvoir des nouveaux modes de gestion politique « modernisés », en permettant l'accès à des positions électives de représentants des mouvements de contestation, etc., pouvait à raison être perçue comme une tentative de déstabilisation des notables. Ceux-ci ont d'ailleurs combattu la réforme, au motif qu'elle consacrait l'influence des « minorités agissantes » (à savoir les groupements autonomistes et nationalistes) et diminuait celle des « élus du suffrage universel ». Une fois le statut particulier mis en place, ils en ont pourtant fait un instrument à leur avantage, en prenant le contrôle des nouvelles institutions et en les utilisant selon des logiques assez proches de celles qui assuraient auparavant leur pouvoir. « Les chefs de clan (observait dans un entretien un haut fonctionnaire de la Région Corse) étaient tous opposés à la régionalisation et au statut particulier. Mais, quand ils ont vu que c'était inévitable, ils l'ont utilisé [...]. Ils ont pu contrôler un budget assez important et, très vite, ils en ont fait une sorte de 'super Conseil général'. On partageait les crédits entre les groupes selon le poids politique, avec un bonus pour le président, et chaque groupe donnait sa liste de communes [...]. [Les élus] n'ont pas su sortir d'un cadre purement électoral ».

La nouvelle donne du jeu politique insulaire

Le pouvoir des notables et la domination des « clans » a été régulièrement contestée par des mouvements associatifs et politiques : par les républicains anti-gavinistes à la fin du XIXe siècle, par les groupements corsistes dans l'entre-deux-guerres, par le parti communiste dans les années qui ont suivi la Libération et, plus récemment et avec une force inédite, par la mobilisation régionaliste puis nationaliste. Les formes de la contestation ont certes varié, mais les arguments principaux de la critique du clan sont restés proches : dénonciation des fraudes électorales, immoralisme de la « *puliticaccia* » qui empêche le civisme et l'expression citoyenne des opinions, inefficacité d'une politique « électoraliste » qui freine le développement économique ainsi que, pour les mouvements nationalistes, compromission des élus claniques avec l'entreprise de colonisation et de négation de l'identité insulaire menée par l'Etat français.

Pendant longtemps, ces contestations ne sont pas parvenues à bouleverser en profondeur le jeu politique insulaire. Le pouvoir des notables s'est maintenu. Les descendants de lignées notablières qui s'étaient affirmées durant la troisième République ont conservé jusqu'à très récemment une place prééminente dans la vie politique régionale. C'est le cas de Camille de Rocca-Serra, député de 2002 à 2017, président de l'Assemblée de Corse de 2004 à 2010, fils de Jean-Paul, député et sénateur de 1955 à sa mort en 1998 et dont le père avait été parlementaire dans les rangs des gavinistes. C'est aussi le cas de Paul Giacobbi, député radical de gauche de 2002 à 2017, président du conseil général de Haute-Corse puis du conseil exécutif de la Corse jusqu'à 2010, également héritier d'une dynastie politique ancienne comptant dans ses rangs plusieurs parlementaires ; ou d'Emile Zuccarelli, qui a succédé à son père sur les bancs de l'Assemblée nationale (il y a siégé de 1986 à 2007) puis à la mairie de Bastia jusqu'en 2014. Par ailleurs, les pratiques clientélares n'ont pas disparu – même s'il serait erroné d'en faire des comportements généralisés à l'ensemble de la société insulaire. Elles se sont dans certains cas modifiées, en se détachant des loyautés et des appartenances partisans

collectives et en prenant une forme plus individualisée et directement marchande, moins susceptible de soutenir des engagements politiques durables. Les élus ont su combiner dans leurs pratiques des comportements « traditionnels » (gestion des clientèles électorales, liens personnels avec les citoyens) et des comportements « innovateurs » (en participant aux nouvelles instances des politiques publiques territoriales, en endossant le rôle d'élu gestionnaire, en souscrivant partiellement à certaines revendications identitaires). En la matière, leurs pratiques ne diffèrent pas radicalement de celles qui ont pu être observées dans d'autres régions françaises, même si les spécificités de la société corse (faible population, importance de l'interconnaissance et des liens familiaux, persistance des relations avec le village d'origine, etc.) ont contribué à maintenir, plus qu'ailleurs, les liens politiques fortement personnalisés qui sont l'ossature du clan et les canaux du clientélisme.

Des processus de changement puissants se sont cependant manifestés à partir de la fin des années 1970. L'émergence dans l'espace public insulaire de nouveaux acteurs issus du monde associatif et militant a entamé le quasi-monopole des notables sur la représentation politique et sur les circuits d'allocation des ressources publiques. Ces nouveaux acteurs se sont insérés dans les institutions du pouvoir local (à l'Assemblée de Corse et dans les multiples agences qui lui sont liées), dans les organismes de concertation créés autour des dispositifs de la nouvelle gouvernance locale, dans les syndicats et les chambres consulaires, dans les lieux de production intellectuelle et culturelle (parmi lesquels l'Université de Corte), etc. La revendication identitaire et nationaliste a été le mode d'expression principal de ces nouvelles forces sociales et politiques. Celles-ci ont été poussées à la contestation (et parfois à la violence) du fait des blocages d'un système notabilliaire qui leur a longtemps interdit d'exprimer leurs demandes de participation dans le cadre des institutions officielles et qui s'est opposé avec force aux mobilisations innovatrices qui échappaient à son contrôle. De tels blocages expliquent la radicalisation de la contestation à partir des années 1980 ainsi que la relation conflictuelle qui s'est installée entre les groupes protestataires et les élites insulaires traditionnelles.

Dans les décennies 1990 et 2000, le nationalisme insulaire, miné par ses divisions internes, marqué par les expériences de la lutte armée clandestine, entraîné pour certaines de ses composantes dans une dérive affairiste, n'a pas été en mesure de constituer une force d'agrégation sociale et de proposition politique alternative au pouvoir des notables. Les choses ont radicalement changé avec, au début du XXI^e siècle, l'essor d'un nationalisme associant revendication identitaire et programme de modernisation économique et sociale dans un projet de participation pacifiée à la vie politique régionale. Les succès électoraux de ce nationalisme modernisé ont fortement entamé le pouvoir des notables. A la victoire à Bastia aux élections municipales de 2014 (contre une liste dirigée par Jean Zuccarelli, fils du maire sortant), ont succédé la conquête de la collectivité territoriale de la Corse en 2015 (confirmée en décembre 2017) et celle de trois des quatre postes de député de la Corse aux législatives de 2017 (dont ceux qui avaient été occupés par Camille de Rocca Serra et Paul Giacobbi, désormais évincés des instances dirigeantes de la politique insulaire). Ces succès ont porté au pouvoir régional de nouveaux acteurs politiques, issus en grande partie de l'activisme nationaliste et identitaire, porteurs d'un projet explicite de rupture avec le clientélisme et le « clan ». Il est trop tôt pour se prononcer sur leur capacité à réaliser un

tel projet. A ceux qui les accusent de chercher à reproduire à leur avantage les mécanismes anciens qui ont assuré la longue continuité du pouvoir notabiliaire et du clanisme, les nouveaux acteurs dominants de la politique insulaire devront apporter la preuve, par leurs actes, que ces accusations sont infondées et qu'ils sont en mesure de promouvoir en Corse des formes rénovées de l'action publique et du lien politique.

Bibliographie

BRIQUET, Jean-Louis, 1997, *La tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin.

CULIOLI, Gabriel Xavier, dir., 1999, *La Corse aux rapports*, Ajaccio, Editions DCL (l'ouvrage reproduit plusieurs textes consacrés à la Corse avant la première guerre mondiale, dont le livre de Paul BOURDE, *En Corse*, 1887).

LENCLUD, Gérard, 2012, *En Corse. Une société en mosaïque*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme.

PELLEGRINETTI, Jean-Paul, et ROVERE, Ange, 2004, *La Corse et la République. La vie politique de la fin du second Empire au début du XXIe siècle*, Paris, Seuil.

POMPONI, Francis, 1978, « A la recherche d'un invariant historique : la structure clanique de la société corse », in *Pieve e paesi. Communautés rurales corses*, Paris, Editions du CNRS, p. 7-30.

RAVIS-GIORDANI, Georges, 2001, *Bergers corses. Les communautés villageoises du Niolu*, Ajaccio, Albiana.

Jean-Louis BRIQUET
Directeur de recherche au CNRS

Centre européen de sociologie et de science politique (CESSP)
CNRS, EHESS, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

CESSP
Université Paris 1 – Département de science politique
14 rue Cujas
75005 Paris
01 40 46 28 28
jean-louis.briquet@univ-paris1.fr